

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 28

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

Autorisations d'exploiter - Stations radioélectriques : conventions d'occupation du
domaine public communal

**Direction des Routes
Service de l'Entretien et de la Circulation
08.04**

PRESENTATION

Dans le cadre de la gestion, de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier départemental, les services de la Direction des Routes du Conseil Départemental interviennent sur l'ensemble du territoire départemental et mobilisent environ 300 agents de la route repartis sur 27 centres d'exploitation.

Pour assurer la sécurité et l'organisation efficiente de ces équipes sur le terrain et leur permettre de rester efficaces en période de crise ou d'épisode climatique sévère, des moyens de communication performants sont nécessaires.

Pour cela, la Direction des Routes s'appuie actuellement sur un réseau radio analogique de 40Mhz. Ce réseau couvre l'intégralité des zones d'intervention des agents de la collectivité grâce à des équipements techniques repartis sur plusieurs communes.

L'exploitation de ces équipements techniques destinés à émettre ou recevoir des ondes radioélectriques est subordonnée à l'octroi d'une autorisation d'exploiter et la passation d'une convention autorisant l'occupation du domaine public communal.

Ainsi donc l'objet du présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les projets de renouvellement de conventions d'occupation du domaine public situé respectivement sur les communes d'Orgon et de Roquevaire, liées aux autorisations d'exploiter des stations radioélectriques pour la retransmission des liaisons radiotéléphoniques dans la cadre de la surveillance du réseau routier départemental.

Les principales modalités des conventions sont les suivantes :

- convention d'occupation en forêt communale (contrat de location) accordée pour un an renouvelable par tacite reconduction pour la commune d'ORGON et pour 9 ans pour la commune de ROQUEVAIRE,
- moyennant rémunération annuelle globale et forfaitaire, indexée annuellement, soit pour l'année 2016 une dépense estimée à 1920 Euros pour les deux conventions,
- frais forfaitaires d'instruction et de suivi de la concession à verser à l'Office National des Forêts, gestionnaire des forêts communales, soit une dépense en 2016 estimée à 288 Euros,

pour les équipements et les sites de localisation dont le descriptif figure dans les conventions annexées au présent rapport.

INCIDENCE BUDGETAIRE

La dépense globale de 2 208 Euros sera financée sur les crédits de paiement dont l'imputation budgétaire est 011-621-6132.

programme	Opération	Libellé	Imputation	Montant engagement
20011	1009627	Locations immobilières	011-621-6132	2 208 €

PROPOSITION

Je vous propose de m'autoriser à signer les conventions d'occupation du domaine public situé respectivement sur les communes d'Orgon et de Roquevaire, liées aux autorisations d'exploiter des stations radioélectriques pour la retransmission des liaisons radiotéléphoniques dans la cadre de la surveillance du réseau routier départemental.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL